

OAP – Site de Kerojonc – Principes d'aménagement

Localisation

Le site de Kerojonc se localise en frange Nord-Ouest du centre-ville, en entrée de ville. Il est constitué de deux entités, desservies par la rue de la Croix de Kerojonc et bordées par la coulée verte du ruisseau Saint-Eloi.

Environnement et paysage

Une frange naturelle boisée sera à préserver le long du ruisseau Saint-Eloi (jeux, promenade, ...).

Une gestion naturelle des eaux pluviales sera à intégrer par la mise en place de noues / fossées le long des voies.

Orientations urbaines

Le secteur est à vocation d'habitat, pour la partie la plus à l'Ouest, il pourra accueillir de grands lots libres sur les franges des lotissements existants (à l'Ouest et à l'Est) et des lots libres plus petits, au cœur du nouveau quartier, en lien avec la frange naturelle boisée.

Une densité minimale de 18 logements / hectare sera à atteindre. La partie la plus à l'Est accueillera un équipement d'intérêt général.

Déplacements et accessibilité

Des accès sécurisés seront à créer depuis la rue de la Croix de Kérojonc et la rue du Pont à Tan (tourne à gauche interdit).

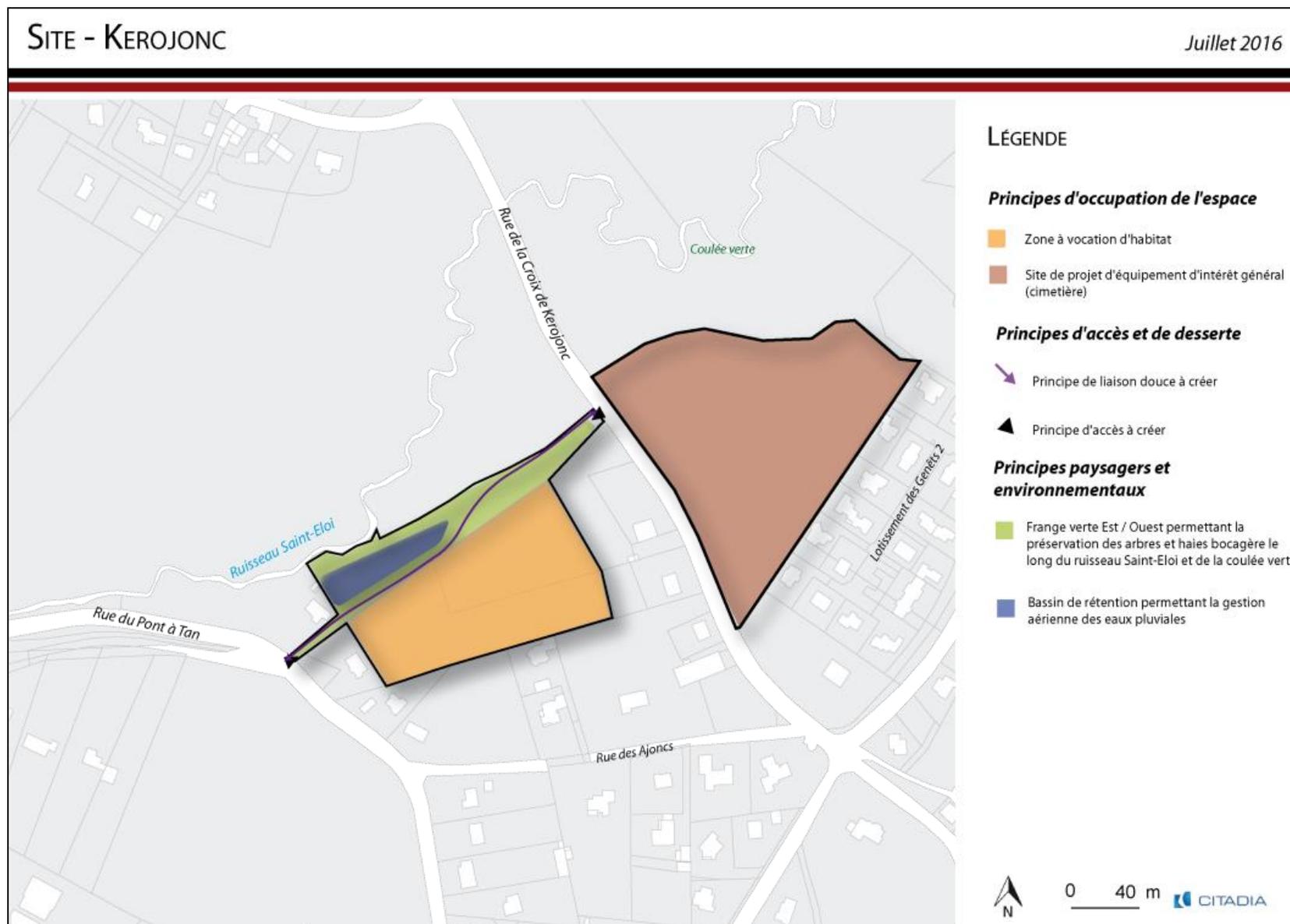
Une liaison douce sera à réaliser qui permettra de traverser le quartier, et à prolonger vers le centre-ville.

Des voies de desserte sinueuses seront à privilégier pour limiter la vitesse.

Chiffres clés :

- Superficie urbanisable de l'opération : 1 ha environ
- Densité minimale à atteindre : 18 logements/ha
- Programmation minimale à atteindre en nombre de logements : 18 logements environ

OAP – Site de Kerojonc



OAP – Centre-ville – Principes d'aménagement

Du terrain Janvier au Square du 19 mars :

Une grande place publique est à aménager.
Des commerces / services (maison médicale) / tertiaires et des logements seront à réaliser.
L'urbanisation du terrain Janvier se fera autour d'un espace public.
La salle de sport existante devra être maintenue.

Rue du Clos aux Moines (Sud des Prés du Presbytère) :

Des logements seront à réaliser pour marquer « la rive de terre » (limite d'urbanisation).

Boulevard Saint-Pierre :

Création de logements (intermédiaires et/ou collectifs) le long du boulevard et de maisons accolées en transition avec le tissu pavillonnaire existant.

Chiffres clés :

- Superficie urbanisable de l'opération : 2.7 ha environ
- Densité minimale à atteindre : 40 logements/ha environ
- Programmation minimale à atteindre en nombre de logements : 108 logements environ

OAP – Centre-ville

